

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 10 (1922)

Heft: 153

Artikel: De-ci, de-là...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257470>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les lois d'affranchissement politique produisent leur effet, et que, par exemple, alors que le cens électoral avait été abaissé et les droits électoraux considérablement étendus en 1867 et 1884, ce n'est qu'en 1892 que les hommes bénéficiant des nouvelles mesures électorales ont fait leur entrée à Westminster. Et enfin, il y a encore les élections complémentaires qui ouvrent toujours des portes d'accès au Parlement: Lady Astor et Mrs. Wintringham étaient, en effet, toutes deux parvenues par cette voie dans la précédente Chambre.

Nous aurions voulu donner à nos lecteurs un aperçu de la campagne électorale telle qu'elle a été menée par les femmes candidates, des extraits de leurs manifestes électoraux, la liste des questions qui ont été posées par les soins des Sociétés féministes aux candidats des deux sexes, des détails pittoresques sur les élections, et une foule d'autres renseignements encore: la grève des typographes nous en a complètement empêchée et nous en empêche encore aujourd'hui. Renvoyons donc toutes celles qui voudront se documenter sur cette page d'histoire du féminisme anglais aux journaux spécialisés, notamment à l'excellent hebdomadaire, *the Woman's Leader* (numéros des 3, 10, 17, 24 novembre et 1^{er} décembre); mais relevons d'autre part la réponse très significative faite par le « Premier » au questionnaire de l'Union nationale. M. Bonar Law se déclare en effet un partisan convaincu du suffrage intégral des femmes (on sait que les Anglaises ne possèdent le droit de vote que depuis l'âge de 30 ans), mais sans vouloir s'engager toutefois, pour des motifs d'opportunité, à demander maintenant au Parlement l'extension de leurs droits actuels. Il se prononce en faveur de l'égalité des motifs de divorce pour la femme et l'homme; en faveur du principe exprimé par la formule « à travail égal, salaire égal », en faveur également du rétablissement complet des agents de police à Londres, dont les postes, on s'en souvient, avaient été diminués par le précédent gouvernement, sans soi-disant services rendus ni des compétences spécialement acquises, pour créer des places à des soldats retour du service.

Notons encore, avant de quitter l'Angleterre, que quatre femmes ont été, lors des élections municipales, élues ou réélues maires dans des communes anglaises, Mrs. Salter en particulier, à Bermondsey, qui se trouve être de la sorte la première femme portée à la magistrature municipale dans un des districts de Londres.

* * *

Si donc, il n'y a pas lieu de verser des larmes de déception en Angleterre, trouverons-nous la même atmosphère en France, après le verdict du Sénat, tel que nous l'avons rapporté dans notre dernier numéro, et tel que l'ont commenté nombre de journaux, même dans notre pays?...

Eh bien, oui! Les suffragistes françaises sont tout le contraire d'abattues ou de découragées, et nous aimons à retrouver chez elles ce sursaut d'énergie, infailliblement provoqué par l'indignation de la défaite d'une cause juste. Les premiers journaux féministes qui nous sont arrivés après le vote du 21 novembre sentaient la poudre. « A bientôt, Messieurs les Sénateurs! », écrit Mme de Witt-Schlumberger dans *la Française*. Des grandes manifestations sont annoncées: meeting de protestation du Conseil national, journées féministes de la Ligue pour le Droit des Femmes, exposition-vente de *la Française*, avec déploiement de propagande, conférences en province, articles de journaux, interviews de presse, discussions, intensification de la campagne, et *last but not least*, dispositions pour faire reprendre la question à la Chambre... Nous recevons, en effet, en dernière heure, l'avis que M. Justin Godart, appuyé d'un grand nombre de ses collègues, vient de déposer (4 décembre) un projet de loi reconnaissant le droit de vote, électoral et éligibilité, aux femmes françaises dès l'âge de 30 ans. L'inspiration du système anglais est donc manifeste.

Bravo! Rien n'est pire, au lendemain d'un échec, que de se déclarer battu, et, comme on nous l'a écrit jadis,

dans des circonstances analogues, « celui-là seul est défait qui accepte sa défaite ». Nos amies de France nous donnent ici un bel exemple de crânerie et d'entrain dont nous saurons nous souvenir, quand l'occasion s'en représentera.

L'échec n'est d'ailleurs pas bien terrible. Peut-être n'en est-il que plus vexant. Il aurait suffi d'un déplacement de 12 voix (la majorité négative n'ayant été que de 22) pour que la balance penchât dans l'autre sens. Se voir refuser un droit d'aussi élémentaire justice dans le pays de la Déclaration des Droits par douze vieux messieurs, c'est raide assurément. Mais ces douze vieux messieurs ne sont pas immortels. Des éléments plus jeunes, plus compréhensifs des besoins de l'heure, moins terrorisés par le spectre et du cléricalisme et de la baisse de la natalité, moins épris d'opportunisme aussi — car on a beaucoup remarqué la « maladie » de M. Viviani, sur le *maiden speech* au Sénat duquel on comptait ferme dans cette occasion — les remplaceront fatallement un jour ou l'autre. Des hommes aussi, qui, élevés par des femmes modernes, avec des femmes modernes, auront appris d'elles ce respect de la femme, ignoré encore, il faut le constater tristement, par tous les sénateurs qui ont pu applaudir la thèse « psycho-biologique » de M. Labrousse: « l'égalité des sexes est une formule pitoyable... C'est comme objet de désir que la femme est la plus forte. (*sic*). » Après cette perle on peut tirer l'échelle.

Il y a donc tout lieu de croire, et surtout parce que les arguments des adversaires ne reposent pas sur une base plus solide, que le succès n'est qu'une question de temps pour nos amies d'outre-Jura, et même de peu de temps. Et il n'en est pas peut-être, parmi les suffragistes d'au-delà leurs frontières, qui suivent leurs efforts avec plus de sympathie que nous, parce que nous savons bien, nous autres Suisses romandes, la répercussion capitale qu'aurait pour notre mouvement l'affranchissement définitif des femmes françaises.

* * *

A Zurich, le Grand Conseil a voté par 98 voix (celles des partis de gauche et des évangéliques auxquelles se sont joints des radicaux et des démocrates) contre 85 (les paysans en bloc, et également des radicaux et des démocrates égrenés) la loi sur l'éligibilité des femmes aux Commissions scolaires, ecclésiastiques, d'assistance, de tutelle, etc. Comme la ratification définitive doit encore être donnée par la votation populaire, il serait aussi prématuré qu'imprudent de parler de succès. — Et puis, dira-t-on, c'est si peu de chose à côté de ce qui se passe ailleurs... N'importe, c'est un pas en avant. Le premier pas en avant dans la voie suivie à reculons depuis la fameuse votation du 8 février 1920. Et comme tous les commencements, c'est une promesse et un espoir.

E. GD.

De-ci, De-là...

Les femmes contre l'alcoolisme.

Voici enfin les chiffres officiels¹ du fameux plébiscite suédois d'août dernier sur la prohibition, et qui sont d'autant plus intéressants à consulter qu'on a vivement discuté la valeur de la participation des femmes électrices à ce scrutin, les uns les félicitant, les autres les blâmant, chacun suivant sa mentalité, de ne pas avoir contribué davantage à la lutte antialcoolique. Or, il ressort des résultats détaillés que sur 889,100 bulletins en faveur de la prohibition, 487.145, donc plus de la moitié, ont été déposés par des femmes, tandis que des 924,880 bulletins opposés à la prohibition, les femmes ne sont responsables que de 345.027. Dans chacune des 25 provinces, les chiffres des femmes prohibitionnistes sont supérieurs aux mêmes chiffres concernant les hommes, tandis que, à la seule exception de la ville de Stockholm, les totaux des voix masculines opposées à la prohibition sont, pour chaque province également, bien supérieurs aux totaux des voix de femmes.

Que veut-on de plus?...

¹ *Abstinence* du 4 novembre 1922.

Annuaire des Femmes suisses.

Voilà plusieurs semaines que ce précieux volume, si coquettement revêtu par les mains de femmes d'un papier aux tons originaux, nous est parvenu: et ici encore, la place nous manque pour le recommander comme nous le voudrions à nos lectrices. Tout au moins voulons-nous, en attendant que la reprise du travail nous permette d'analyser son contenu, dire à toutes celles qui sont en quête d'un cadeau de Noël pour une féministe, que ce cadeau, pas n'est besoin d'aller le chercher bien loin!

L'éternelle question

Un journal satirique publiait naguère la caricature d'une fillette accourant auprès de sa mère en brandissant son bulletin scolaire: « Ça y est maman, je suis première. — Dieu soit loué, mignonne... en quoi? — En éducation sexuelle... »

Sans doute, le terme prête à rire. Pouvait-on trouver mieux? Mais encore, fallait-il faire, d'un chapitre de biologie, l'objet d'un enseignement spécial? Mettre à part, c'est toujours mettre en évidence, et il y a quelque naïveté à s'imaginer que l'étiquette scientifique suffise pour éliminer l'inconvénient, ou le danger de la préoccupation sexuelle... excessive. Ce n'est pas toujours une curiosité de bon aloi qui attire les foules aux conférences et fait vendre les ouvrages qui traitent de la question sexuelle.

Malheureusement, on se trouve en face d'une situation fort compliquée. La conspiration du silence a conduit à la faillite. Il fut un temps où l'on pensait qu'ignorance était synonyme de pureté; — l'expérience nous apprend au contraire que l'ignorance, surtout en matière sexuelle, peut conduire à toutes les erreurs, à toutes les douleurs, à toutes les déchancées.

Il faut donc réagir. L'idéal serait que tous les parents comprennent leur responsabilité et fissent, dans ce domaine comme ailleurs, l'éducation de leurs enfants. Mais dans l'état actuel de la question, l'école ne saurait se désintéresser de la question. D'ailleurs, l'étude de la fonction reproductive dans l'espèce humaine a sa place naturelle dans un cours d'anatomie ou d'hygiène. Disons, en passant, que nous ne concevons pas cet enseignement donné autrement que par une femme à des femmes, par un homme à des hommes. Et, puisque nous ne voulons pas qu'on mette en vedette l'enseignement sexuel, nous réclamons qu'on fasse aux femmes une part plus normale, en Suisse, dans l'enseignement secondaire et supérieur des jeunes filles. (En France, à part quelques rares exceptions, cet enseignement est donné et dirigé par des femmes, agrégées ou licenciées; chez nous, trop souvent, non seulement l'enseignement théorique de l'hygiène et de l'anatomie, mais l'enseignement pratique de la gymnastique est confié à des hommes, ce qu'on trouverait grotesque si on se donnait la peine de réfléchir!)

Si précieux et si nécessaire que soit l'enseignement oral, il ne saurait suffire. Le livre pénètre plus loin que la parole et lui survit. Or, sur le sujet qui nous occupe, on a beaucoup écrit. Pour tous les âges, pour tous les sexes, dans toutes les langues. Y compris le patois de Chanaan. Mais dans ce fatras, il y a peu d'ouvrages bien faits. C'est pourquoi il faut signaler celui que vient de faire paraître Mme Montreuil-Straus, docteur en médecine.¹

Ecrit avec clarté, simplicité et concision, trois qualités bien françaises, ce petit livre est un modèle de vulgarisation bien comprise. Les faits sont exposés, mais le jargon scientifique est laissé de côté. Lisez, par exemple, cette description: « Le bassin est une ceinture osseuse constituée par quatre os fortement attachés entre eux par des ligaments et formant la partie inférieure du tronc; il soutient la colonne vertébrale et repose lui-même dans la station debout sur les os de la cuisse. » A quoi en est servi d'ajouter que cette ceinture est dite pelvienne et que les

os qui la composent sont appelés sacrum, coccyx, os iliaque droit, os iliaque gauche?...

Après avoir parlé des organes génitaux en dehors de la grossesse, l'auteur étudie la fonction reproductive. Mais, remarque-t-elle, cette fonction « ne peut s'étudier de la même manière que la fonction digestive ou la fonction circulatoire, car le fait de mettre un enfant au monde a une importance morale et sociale qui dépasse de beaucoup celle d'un simple fait physiologique ». Et c'est pourquoi, avant d'étudier les lois de la reproduction, Mme Montreuil-Straus expose, avec une éloquente sobriété, les principes dont la méconnaissance est « non seulement une faute contre les lois sociales et morales, mais dénote une fausse compréhension du bonheur et du sens profond de la vie ». A l'amour libre, c'est-à-dire « libéré de tous les devoirs et de toutes les responsabilités », aboutissant trop souvent au crime et au désespoir, il faut opposer l'amour conscient et courageux, qui accepte les peines comme les joies, et qui seul respecte les droits de celui qui ne peut se défendre, l'enfant. « Ce n'est pas par amour, c'est par ignorance et faiblesse qu'une jeune fille s'abandonne aux désirs d'un homme sans exiger qu'il s'unisse à elle pour fonder un foyer légitime. » Et plus loin, à propos de l'hérédité: « la femme n'est pas seule à transmettre la vie... en se préservant pure et saine, elle n'accomplit envers ses futurs enfants que la moitié de ses devoirs si elle n'exige de celui qu'elle leur donnera pour père une même santé intacte de toute tare ». Ces tares, Mme Montreuil-Straus les énumère en quelques paragraphes: syphilis, alcoolisme, saturnisme (intoxication par le plomb). Puis elle parle des causes qui peuvent nuire à l'enfant au cours de la grossesse, d'où la nécessité pour la mère de connaître et d'observer les règles de l'hygiène.

Le chapitre consacré aux maladies vénériennes est un des mieux faits que nous ayons lus sur la question; il ne se perd pas dans la description détaillée de symptômes que nombre de lecteurs se figurent aussitôt ressentir; il ne s'encombre pas de statistiques et de termes techniques; pourtant, il en dit assez pour éclairer n'importe qui sur le danger individuel et social des maladies vénériennes, et pour tracer dans ses grandes lignes le programme de la lutte contre ce fléau.

Pour terminer, Mme Montreuil-Straus consacre un chapitre à la protection de la maternité; l'auteur commence par en démontrer la nécessité, puis par étudier les œuvres-types qui viennent en aide aux mères; la philanthropie seule ne saurait suffire; la maternité, « fonction sociale » par excellence, doit être protégée par des lois: lois sur le travail des femmes enceintes ou allaitant leurs enfants; assurance-maternité, assistance, indemnité ou rémunération de la maternité.

Qu'on ne se récrie pas à ce dernier mot. Est-il vrai, oui ou non, que la maternité soit une charge redoutable pour la femme pauvre? et ne serait-il pas plus intelligent de rémunérer celle-ci pour qu'elle puisse se consacrer à son enfant, plutôt que de le voir périr ou passer de longs mois dans les hôpitaux?

Le livre de Mme Montreuil-Straus mérite le plus franc succès et devrait être répandu partout.

RENÉE WARNÉRY, Dr en médecine.



Quand l'âge est venu

et que les organes de la digestion s'engourdisse, il vous reste un moyen de vous assurer digestion normale et bien-être général: c'est de prendre chaque matin, dans votre lait, 2 à 3 cuillerées à thé d'ovomaltine.

En boîtes
de frs. 2.75 et 5.—

DR. R. WANDER

OVOMALTINE

En vente partout

S.A., BERNE

¹ Dr GERMAINE MONTREUIL-STRAUS: *Avant la Maternité*. Préface de M. le Dr A. Syredy, de l'Académie de Médecine. Paris, Librairie Stock, 1922. Petit in-12 de xx/175 p. Prix: 2 fr. 50. En vente au Secrétariat romand H. S. M., à Lausanne.